



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la commune de CHAMBLY

Séance du 31 mars 2006

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	présents	Votants
28	20	23

Présents :

Michel FRANÇAIX, Pascal BOIS,
Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE,
Roger GRABLI, René DISTINGUIN,
David LAZARUS, Marie-France
SERRA, Micheline KOVAR,
Madeleine BIGOT, Claudine SAINT-
GAUDENS, Régis GASSIOT-
CASALAS, Françoise GALLOU,
Sylviane LEROUGE, Sylvie
QUENETTE, Gilles DEXIDIEUX,
Daniel BESSE, Laurence PIERRE,
Agnès LECOMTE et Jean-Pierre
YHUEL.

Absents excusés :

- Muriel DEBERLES, représentée par Daniel BESSE
- Sophie RAMBAUT, représentée par Laurence PIERRE
- Christian HOUPIN, représenté par Jean-Pierre YHUEL

Absents :

- Dominique WINDELS-LEONARD
- Bernard FAURE
- Patricia SOUDAIN
- Christine PIOT
- Bruno AUBIN

Secrétaire de séance :

Claudine SAINT-GAUDENS

Objet :

ZAC de la Porte Sud de l'Oise
Bilan de concertation

DÉLIBÉRATION
N° 29-1

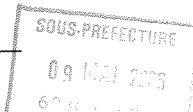
Acte rendu exécutoire après
dépôt à la Sous-Préfecture de
Senlis

le 9 MAI 2006

et publication ou notification

du 07 AVR. 2006

L'an deux mille six, le vendredi 31 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 24 mars 2006 (affichage le 24 mars 2006) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 300-2 et L. 300-4, L. 311-4 et suivants et R. 311-1 et suivants ;

Vu le plan d'occupation des sols de la commune approuvé le 15/09/83 successivement révisé et modifié ;

Vu la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 26/12/02 prescrivant la révision du P.O.S. et l'élaboration du Plu ;

Vu la délibération n° 22 du 28 janvier 2005 portant approbation des objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du site de la Porte Sud de L'Oise et approuvant la mise en œuvre de la procédure Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et engageant la concertation préalable;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de la concertation publique selon les modalités définies par la délibération n° 22 du 28 janvier 2005 ;

CONSIDÉRANT qu' il convient de présenter à l'assemblée délibérante le bilan de cette concertation ;

CONSIDÉRANT que la concertation préalable a été conduite pendant toute la durée de l'étude du projet, avec les habitants, les associations locales, les commerçants et les autres personnes concernées et qu'elle a été réalisée intégralement de la manière suivante :

- ✓ Une annonce par voie de presse et par affichage en mairie indiquant le lancement de l'exposition et ses étapes a été publiée dans Le Parisien (édition 60) du 16 mars 2005 rubrique « Annonces légales » ainsi que dans « l'écho du Thelle » édition du 11 mars 2005 ;
- ✓ Une exposition publique présentant le projet et ses étapes d'évolution (Maison de quartier Camille Desmoulins, rue Aurélien Cronnier) du 16 mars 2005 au 31 mars 2006 inclus.
- ✓ Le registre mis à disposition du public fait état d'une seule remarque.
- ✓ Des pages spécifiques d'information sont accessibles sur le site www.ville-chambly.fr rubrique *Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) puis Z.AC. de la Porte sud de l'Oise* avec la possibilité de communiquer ces remarques par courriel à : info.plu@ville-chambly.fr ;

Un seul courriel est parvenu. Il demandait des explications sur le réaménagement du chemin du Moulin à Draps et son accès à la route de Beaumont, ainsi que sur des éventuelles nuisances sonores (ou toute autre) à l'égard des résidents proches.

Il a été répondu que le projet répondait entièrement aux interrogations puisque le Chemin du Moulin à Draps sera totalement réaménagé avec une nette amélioration de son accessibilité à la route de Beaumont plus sécurisée. Dans cette partie, il est envisagé des bureaux et des services. Ces activités projetées ne devraient pas entraîner de nuisances sonores particulières.

- ✓ Un article dans *Le Journal de Chambly* (N° 36-novembre-décembre 2005 tirage : 5000 exemplaires) intitulé « concertation sur le projet des portes sud de l'Oise » a présenté le projet dans ces grandes lignes ;
- ✓ Une réunion publique de concertation s'est tenue le 27 janvier 2006 à 20 h 30 en Mairie (espace François-Mitterrand). L'annonce a été faite par voie d'affichage (certificat d'affichage du 14/01/2006), par distribution d'une information publique dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Par affichage sur la zone et par annonce parue dans *Le Parisien* (édition Oise) du 19/01/2006
- ✓ Deux articles dans la presse locale ont rendu compte de cette réunion publique (*Oise Hebdo* du 02/02/2006 : « réunion publique, vendredi 27 janvier, Pour le projet d'espace culturel, rendez-vous dans dix ans » - *L'Echo du Thelle* du 03/02/2006 : « La ZAC de LA Porte Sud de l'Oise se dessine »).

Par la suite, les documents présentés lors de la réunion publique de concertation du 27 janvier 2006 ont fait l'objet de six panneaux supplémentaires qui ont complété l'exposition du 30 janvier 2006 au 31 mars 2006. Ces documents étaient également consultables à la Mairie de Chambly cellule urbanisme aux heures d'ouvertures de la Mairie ainsi que sur le site internet www.ville-chambly.fr

CONSIDÉRANT que la concertation sur le projet de la ZAC « la Porte sud de l'Oise » s'est déroulée dans de bonnes conditions ;

CONSIDÉRANT que la présence d'environ quarante-cinq personnes à la réunion publique du 27 janvier 2006, le courriel reçu, l'unique remarque sur le registre, les articles de presse locale permettent de considérer qu'il y a une adhésion au projet de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise (l'absence de remarque de fonds le démontre) ;

CONSIDÉRANT que, à l'occasion de la réunion publique de concertation du 27 janvier 2006, on peut retenir trois thématiques d'interrogations :

1. La démolition des bâtiments existants : Le projet nécessite effectivement la démolition de l'ensemble des bâtiments existants. Principalement une meilleure implantation le long des voies et également pour des raisons esthétiques.
2. Le type d'activité commerciale envisagée : Il s'agira de commerces en rapport avec les loisirs (commerces de divertissement, commerces liés au sport et à la détente, commerces santé-beauté, commerces pour les enfants, et des commerces de restauration).

La surface envisagée du « village des loisirs » sera de 13 500 m² environ.

3. L'aménagement de la route de Beaumont (RD21) et la rue Jouve : Le périmètre de la ZAC inclut la RD 21 afin de permettre son réaménagement. Les commerces situés le long de la rue Jouve bénéficieront ainsi d'une meilleure desserte et d'une attractivité renforcée.

CONSIDÉRANT que cette concertation a permis de recueillir une adhésion au projet de création de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise ;

SUR le rapport présenté par l'adjoint,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 21 voix pour et 2 voix contre (Ch. HOUPIN, J.-P. YHUEL) :

- ❖ APPROUVE ET DE PREND ACTE du bilan de la concertation publique préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté « La Porte Sud de l'Oise » tel que rapporté ;
- ❖ DÉCIDE de tenir à disposition du public le rapport approuvé valant bilan de la concertation à la MAIRIE de CHAMBLY – cellule de l'urbanisme – place de l'Hôtel de Ville 60230 CHAMBLY. Ce bilan sera également accessible sur le site internet www.ville-chambly.fr.
- ❖ DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichages et de publicité prévues au code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Député-Maire,

Michel FRANÇAIX

